



COALITION QUÉBÉCOISE  
DES LACS INCOMPATIBLES  
AVEC L'ACTIVITÉ MINIÈRE

Communiqué de presse  
**POUR DIFFUSION**

## Dépôt du mémoire de la Coalition QLAIM pour la Consultation publique du MRNF sur l'encadrement minier

**Gatineau – 16 mai 2023.** Au terme d'un exercice de concertation approfondi auprès de ses 125 associations membres, la Coalition québécoise des lacs incompatibles avec l'activité minière (Coalition QLAIM) dépose aujourd'hui [son mémoire de 20 pages](#) à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, Madame Maïté Blanchette Vézina, en lui soumettant cinq demandes précises. Une réforme législative en profondeur est plus que nécessaire.

Les 125 associations membres de la Coalition QLAIM occupent principalement les Laurentides, Lanaudière, l'Outaouais, Argenteuil et la Mauricie. Plusieurs lacs à l'extérieur de ces régions sont en voie de joindre le mouvement. Soulignons que c'est au bord des lacs que la croissance de la population est la plus forte et donc que le choc avec les minières est le plus grand.

### **Le choc des modèles de développement**

Avec l'arrivée massive de l'industrie de l'exploration minière dans des régions où jusque-là inexplorées, on assiste à un choc pour les citoyens et les élus. Ces régions, proches des grands centres, connaissent déjà une croissance de leur population beaucoup plus grande que celle du reste du Québec. Les citoyens qui s'y installent de plus en plus font le choix d'un modèle de développement basé sur la mise en valeur d'une nature préservée et d'une riche biodiversité. Bénéficiant déjà d'une croissance durable, ces régions n'ont pas besoin d'une industrie minière cyclique et temporaire pour prospérer. Tout gain économique éventuel réalisé par l'industrie minière se ferait au détriment du modèle de développement actuellement poursuivi par les régions.

« Penser qu'une cohabitation harmonieuse est possible relève de la pensée magique. L'industrie minière nécessite tellement de capitaux et est tellement invasive qu'à la fin, le résultat ne peut être qu'une prise de contrôle de la région, prise de contrôle économique, sociale et environnementale », affirme Louis St-Hilaire, porte-parole de la Coalition QLAIM et président du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN).

### **Aux minières les profits, au gouvernement les redevances et aux citoyens et aux élus les ennuis**

Dans cette charge, l'industrie minière détient tous les avantages et les bénéfices :

- La préséance sur les lois d'aménagement du territoire et les pouvoirs des MRC
- Les orientations gouvernementales qui ne font aucune différence entre les territoires du grand nord et ceux entourant les grandes villes et qui n'offrent pas de protection spécifique pour l'eau et les milieux humides
- L'accès à toutes les infrastructures déjà construites et payées par les citoyens
- Un cadre environnemental beaucoup moins restrictif pour les travaux d'exploration que ce que les citoyens doivent respecter
- Une préséance sur les objectifs de création d'aires protégées adoptés lors de la COP15
- Et finalement et non le moindre un appui inconditionnel du gouvernement, tant du point de vue financier, législatif que politique

## **Un plan de valorisation des minéraux critiques et stratégiques très opaque**

Il est grand temps que le gouvernement explique à la population quel sont les objectifs de son plan.

« Est-ce que c'est à la décarbonation du transport au Québec que l'on veut contribuer avec nos minéraux ou bien à celle de toute l'Amérique du Nord ? Dans le deuxième scénario, nous anticipons des impacts environnementaux décuplés. Est-ce le destin du Québec de devenir l'Alberta des minéraux ? », questionne Raymond Carrier, porte-parole de la Coalition QLAIM et président de l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika (APRK).

### **Nos solutions**

Alors qu'on entre de plain-pied dans l'ère des minéraux, il est grand temps de rétablir l'équilibre entre une industrie minière toute puissante et des citoyens livrés à eux-mêmes par le gouvernement.

La Coalition QLAIM endosse les solutions législatives et réglementaires proposées par l'Union des municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités, la Coalition Québec meilleure mine, la SNAP Québec et de nombreux autres organisations nationales concernant l'article 246 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, l'article 82 de la *Loi sur les mines* et la révision intégrale des OGAT-Mines. De plus la Coalition QLAIM demande de faire partie de toute table de concertation qui travaillera sur ces mesures.

La Coalition QLAIM demande qu'en amont de tout projet minier une mesure de l'acceptabilité sociale dans un cadre démocratique reconnu soit tenue ainsi que la reconnaissance des résultats de cet exercice dans le processus de désignation des Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Finalement, devant l'ampleur de la mainmise de l'industrie de l'exploration minière sur le territoire, la Coalition QLAIM réitère sa demande de moratoire jusqu'à ce que le processus de consultation publique prévoie des changements significatifs à l'encadrement minier.

Nous espérons sincèrement que ces consultations permettront de rétablir l'équilibre rompu entre une industrie bénéficiant de grands privilèges et des citoyens aspirant à vivre dans des régions épargnées par un développement industriel lourd.

La Coalition QLAIM tient finalement à souligner qu'elle soutient les objectifs de transition énergétique, d'électrification des transports et de création de richesse poursuivis par le gouvernement du Québec.

La Coalition QLAIM rappelle qu'elle a accueillie favorablement la démarche de la ministre sur la consultation sur l'encadrement minier dès le jour de son annonce et a encouragé ses 125 associations membres à y participer activement.

### **Pour information :**

- Louis St-Hilaire, porte-parole de la Coalition QLAIM et président du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN), 514-591-9167
- Raymond Carrier, porte-parole de la Coalition QLAIM et président de l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika (APRK), 514-247-0479
- Site web de la Coalition QLAIM – [www.coalitionqlaim.ca](http://www.coalitionqlaim.ca)